

Association Régionale d'Art Thérapie du Nord/Pas-de-Calais

232 rue de la Carnoy 59130 Lambersart

RÈGLEMENT INTERIEUR

Destiné aux usagers Et aux adhérents

I : Utilisation des locaux

I A- Présentation du lieu

L'activité (ateliers, formations, administration) se déroule **232 rue de la Carnoy à Lambersart**. Ce lieu rassemble plusieurs locataires ayant des activités diverses. Puzzle y est locataire de trois salles :

Salle 1 plus spécifique aux ateliers (danse, théâtre, yoga), ou enseignements théoriques sonnette d'entrée : *Puzzle 1*

Salle 2 réservée aux enseignements et pratiques manuelles, sonnette d'entrée : *Puzzle 2*

Bureau : réservée à l'administration, sonnette d'entrée : *Bureau*

I B- Règlement général du lieu

Les adhérents de Puzzle s'engagent à respecter le règlement général commun à tous les locataires de ce lieu, règlement qui sera mis à disposition, notamment en matière de sécurité vis-à-vis de l'extérieur, et de respect mutuel. D'autre part ils s'engagent à appliquer strictement les instructions qui pourraient leur être données par leurs formateurs & intervenants, mandatés par la Direction..

IB 1- Hygiène & Propreté

Sont partagés avec les autres locataires du lieu : un couloir d'accès et les sanitaires (entretien partagé, à respecter). L'utilisateur est tenu de s'enquérir des usages en vigueur...

IB 2- Discrétion

La discrétion est de mise lors de la traversée des couloirs, dans lesquels il est demandé de ne pas créer de groupes de discussion, ni de téléphoner..., les portes des salles donnant sur le couloir commun devront être fermées durant les activités.

IB 3- Sécurité

Porte d'entrée : Fermeture systématique de la porte donnant sur la rue, après tout passage, et vérification.

- Lieu fumeur : Interdiction de fumer dans les locaux, un espace fumeurs étant mis à disposition sur le balcon extérieur de la mezzanine, tout utilisateur s'engageant à en maintenir également la propreté (notamment pour la vidange et le nettoyage du cendrier), de même si le choix est fait de fumer devant les locaux sur le trottoir.

1B-4 Accessibilité aux personnes handicapées, en tant qu'établissement recevant du public, déclaré ERP de catégorie 5 en Préfecture, une affiche à l'entrée du lieu précisant les modes d'accessibilité.

I C- Partage de l'espace interne & respect du matériel

Les usagers sont tenus à respecter les matériels et travaux laissés en attente par les autres usagers de Puzzle et d'appliquer les instructions qui pourraient leur être données par leurs formateurs-intervenants

Sont mis à disposition : four, micro-ondes, réfrigérateur, bouilloire dont toute utilisation entraîne une remise en état: Four et évier seront nettoyés après usage, vaisselle lavée, essuyée et rangée...

Le tri sélectif devra être respecté : 2 poubelles sont mises à disposition (déchets quotidiens & recyclables)

I D-Espaces et matériels non accessibles sans autorisation

La « bibliothèque » (soumise à un règlement spécifique, voir chapitre 2) salle 2

Les « réserves » ne sont pas à disposition (sauf sous la responsabilité du formateur présent), à l'étage de la salle 2

II : Adhésion et offres aux adhérents

II A- Adhésion

L'adhésion associative, rendue effective par le règlement d'une cotisation annuelle, est obligatoire pour participer à toute activité proposée par l'association, formations y compris, selon les statuts en vigueur. Le montant de la cotisation peut être inclus dans les contrats de formation

La cotisation, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale est valable 1 an à partir de janvier. Elle est actuellement et pour 2020, de 25 €

II B - Le Fond documentaire

II B -1 Accès à la consultation des ouvrages et aux emprunts :
Uniquement sur RV & Exclusivement réservée aux ADHERENTS

II B -2 Règles d'emprunt :

Limitation du temps de l'emprunt à 4 semaines /Limitation du nombre de documents à 2 à la fois
Caution de 50 €

II C- Le Laboratoire des pratiques

II C- 1 Présentation :

9 ateliers mensuels répartis en 3 cycles thématiques de 19h à 20h30 (jours variables selon les cycles)
Animés par des professionnels.

II C- 2 Inscription & tarif :

préalable obligatoire, par mail ou courrier postal, selon les instructions données sur le site.
L'engagement se fait pour un cycle complet au tarif de 45 €

III- Déontologie & Ethique

III A - Déontologie

III A -1 L'association, ses formateurs et thérapeutes, s'engagent à respecter le code de déontologie édité par la Fédération Française des Art Thérapeutes. Celui-ci est à disposition des adhérents dans les locaux de l'association et sur son site.

III A - 2 Respect du « savoir-vivre » :

- L'utilisateur s'engage à respecter les règles de savoir-vivre et de moralité en usage :
- avec les autres participants (écoute et respect, non jugement).
 - avec l'intervenant et la Direction
 - et de ne pas se présenter en séance sous l'emprise de toxiques (alcool, drogue, autre) ni en introduire

III A- 3 Confidentialité

Pour que chacun puisse cheminer en toute confiance, il est impératif de respecter la confidentialité la plus stricte vis à vis de l'extérieur.

III B – Ethique

III B -1 Toute utilisation externe de textes émanant de l'association (plaquettes, textes édités sur le site) , de propos de formateurs et/ou dirigeants et leur nomination est interdite .

III B -2 L'utilisation de données confidentielles (adresses, téléphones, etc.)est réservée à la Direction qui s'engage à ne pas les communiquer sauf accord des intéressés, **se fera dans le respect de la directive européenne du RGPD.**
<http://www.puzzle-art-therapie.com/presentation/fiche-siglaetique-2/>.
Il est toutefois admis que les listes d'adresses électroniques des adhérents soient d'un usage courant (sauf demande expresse de ne pas y figurer) en tant que principal outil de communication entre l'association et ses membres.

III B -3 Traces

- **Les enregistrements** audio et vidéo des séances sont interdits & **les photos** doivent recevoir l'accord préalable des autres personnes tout en conservant un usage personnel pour respecter la confidentialité.
- **L'association est autorisée à prendre des photos et des vidéos, à des fins pédagogiques et de communication, pouvant comprendre une utilisation externe** (pour sa propre publicité, des publications scientifiques, ou congrès, etc...) dans la limite des règles fixées par la Loi Informatique et des Libertés Individuelles.

Document validé par le Conseil d'administration du 04 février 2019



Association Régionale
d'Art-thérapie Npdc
PUZZLE

232 Rue de La Carnoy
59130 Lambersart
art.therapie.formaton@gmail.com